

N° 344 - Assurance habi- Le locataire est autorisé à faire un avenant à la police d'assurance incendie de St Cam^s,
tant communautaire souscrite le 21-11-67 sur le "Chantal assurance" le locataire en vue de garantir l'immeuble sit
avenant police incendie 21 rue de Picpus, logement communautaire, et l'immeuble comm^s d'usage de la voirie de jours.
N° 5933 - 1-10-71 - La prime totale annuelle fixe de 882^F 515 1037^F TTC
Cette prime subira les variations prévues par le jeu de la couverture d'indicia variable